

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VOINSLES

3 RUE DU 11 NOVEMBRE – 77540 VOINSLES

✉ mairie.voinsles@wanadoo.fr
☎ 01.64.25.64.17
📠 09.70.32.64.77

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 20 octobre à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, maire.

Présents : Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE, Laurent MAUGENEST, Maryline MENEZ, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD ;
William BARRE, Mathieu NICOURT***

Secrétaire de séance : Evelyne RIETSCH
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015
Le procès verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2015

Logo Mairie et gîte « La Brie Perchée »

Le choix des logos, après débat au sein du Conseil Municipal, est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

1. Taxe d'Aménagement : modification du taux (annule et remplace la délibération visée en sous-préfecture le 5/10/2015)

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, acceptent de redéfinir le plan annexé à la délibération du 29 septembre 2015.

2. Contrats d'assurance des Risques Statutaires

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, autorisent M. le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

3. Contrats d'assurances communales

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, autorisent M. le Maire à prendre toutes dispositions pour

- résilier les contrats d'assurances signés avec GROUPAMA ;
- signer tous les documents inhérents à l'adhésion avec MMA.

4. Convention avec la SAFER : renouvellement

M. le Maire informe de la nécessité de signer une convention de veille et d'interventions foncières, adaptée aux modifications législatives intervenues en 2014 et 2015 (dispositif dont bénéficie la commune depuis le 26/10/2010)

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, acceptent la proposition et autorisent M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5. SDESM – Adhésion de la commune de Saint-Thibault des Vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Saint-Thibault des Vignes au SDESM
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

6. M 14 – Décision Modificative n° 5 – Subvention transférable 2008 / BP 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

Virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement

- DF / 023 2 400.00 €
- RI / 021 2 400.00 €

7. M 14 – Décision Modificative n° 6 – Reprise de subvention 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

- DF / 023 2 400.00 €
- RI / 021 2 400.00 €

Informations diverses / Affaires diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30